

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet :

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Société pour la nature et les parcs – SNAP Québec / Nicolas Bannester-Marchand
PR8.4.2	Patrick Morin / Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent - CREBSL

13 septembre 2024

Gabrielle Gosselin, Géographe, M. SC.

Demande d'examen public du programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna

Intérêt pour le milieu touché

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers tout le Québec, afin d'assurer la conservation à long terme de notre patrimoine naturel et de sa biodiversité. Notre démarche repose sur la collaboration : nous travaillons étroitement avec les Premières Nations et les Inuit, les gouvernements, les acteurs de l'industrie et les communautés locales à travers la province.

Depuis sa création en 2001, la SNAP Québec a contribué à la protection de plus de 120 000 km² de milieux naturels à travers la province. Nous nous sommes notamment positionnés en faveur de l'agrandissement du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, ayant mené une campagne publique à cet effet et continuons à nous impliquer dans le dossier depuis l'annonce des gouvernements à ce propos. Cet agrandissement devrait permettre, entre autres, de protéger l'entièreté de l'habitat essentiel connu du béluga du Saint-Laurent, une des nombreuses espèces que la SNAP Québec travaille à protéger depuis plusieurs années. La SNAP Québec a donc un grand intérêt pour le milieu touché étant donné les répercussions qu'aura le programme de dragage au port de Gros-Cacouna sur le secteur de l'agrandissement du parc marin et les espèces y habitant.

Motif pour demander la tenue d'un examen public

Le projet de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna risque d'affecter de nombreuses espèces importantes dans ce secteur notamment en raison de la drague, du bruit, de la remise en suspension de sédiments, des risques de collisions, etc.

Parmi les espèces affectées par ces perturbations, on peut penser au béluga, dont la population du Saint-Laurent est menacée et pour laquelle le programme de rétablissement identifie les contaminants et les collisions avec les bateaux comme des menaces importantes.¹ Les contaminants sont particulièrement préoccupants, parce qu'ils ont des effets néfastes sur l'ensemble de l'écosystème et qu'ils perdurent longtemps dans l'environnement et dans les tissus des bélugas.² D'ailleurs, les normes de protection minimales des aires marines protégées (AMP) canadiennes soulignent qu'« **Aucun permis ne sera délivré dans les nouvelles AMP pour le rejet en mer des substances réglementées** [...] » incluant les déblais de dragage³. Ces normes s'appuient sur les meilleures recommandations scientifiques et une large consultation des acteurs du milieu à travers le Canada, et devraient donc, selon nous, être mises en œuvre dans l'ensemble du parc marin agrandi. Or, le projet de dragage du port de Gros-Cacouna prévoit un site de rejet au

¹ Pêches et Océans Canada (MPO). 2012. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa, 93 + XI p.

² Todd, V. L., Todd, I. B., Gardiner, J. C., Morrin, E. C., MacPherson, N. A., DiMarzio, N. A., & Thomsen, F. (2015). A review of impacts of marine dredging activities on marine mammals. *ICES Journal of Marine Science*, 72(2), 328-340.

³ Du Canada Pêches Et Océans Canada Direction Générale Des Communications, G. (2023, March 15). *Norme de protection des aires marines protégées*. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/protection-standard-norme-protection-fra.html>

sein des limites actuellement envisagées pour l'agrandissement du Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent. En plus des nombreuses espèces marines affectées par les travaux, plusieurs espèces fauniques terrestres à statut à proximité du port risquent d'être affectées par ces travaux, comme la chauve-souris cendrée, le râle jaune et le faucon pèlerin. Le bruit et la dégradation des milieux fréquentés par ces espèces sont les principales préoccupations.

Nous sommes aussi préoccupés par l'augmentation du tonnage de marchandises passant à travers ce port dans les dernières années⁴. Chaque écosystème possède une capacité de support, environnementale et sociale, limitée. Le fait d'augmenter le trafic maritime dans le secteur aura sans aucun doute une incidence négative sur l'écosystème en question, en exacerbant les menaces citées plus haut, en plus d'augmenter les risques de déversements et l'érosion accrue des berges. Les impacts du programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna, pour assurer le maintien des activités de navigation des navires commerciaux, va à l'encontre d'une volonté de protéger l'écosystème du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et les bélugas. Il va aussi à l'encontre des principes de développement durable étant donné le besoin d'effectuer des dragages réguliers du secteur, qui poseront inévitablement des problèmes récurrents à l'écosystème.

Il y a aussi des lacunes dans la séquence logique de planification des actions dans le Saint-Laurent. En effet, le plan d'action de la stratégie maritime Avantage Saint-Laurent planifie une concertation pour échanger avec les principaux acteurs en transport maritime en automne 2024. Il nous semble donc essentiel que ces discussions, où les enjeux liés à la biodiversité et au trafic maritime pourront être abordés, précèdent la planification de construction d'infrastructures ou de toute autre activité incluant le dragage proposé qui pourraient avoir des impacts sérieux sur l'environnement dans le Saint-Laurent. De plus, il serait judicieux d'attendre la publication des données sur la mise à jour de la répartition automnale et hivernale des bélugas du Saint-Laurent avant de prendre une décision par rapport au dragage. Finalement, des projets sont en cours pour étudier la possibilité de recycler les sédiments dragués, évitant ainsi leur rejet dans le secteur, mais ces projets ne sont pas assez avancés pour considérer le recyclage lors de la première phase de dragage. Considérant tous ces processus en cours, prendre le temps de procéder à un examen public du projet de dragage est non-seulement avisé mais réaliste.

De plus, et de manière plus générale, un contingentement du transport maritime s'appuyant davantage sur de petites infrastructures portuaires et maritimes, pour soutenir le transport de biens et de personnes entre les régions, mais avec des impacts moindres sur les écosystèmes et l'habitat des espèces du Saint-Laurent, devrait être envisagé.

Compte tenu des nombreuses préoccupations environnementales sérieuses liées à ce dossier, des impacts dévastateurs que pourraient avoir les activités de ce projet sur l'écosystème dont le béluga, et des alternatives potentielles à ce projet, la SNAP Québec demande formellement la tenue d'un examen public du **Programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna**.

⁴ Société Portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie : Rapport annuel Année financière 2023-2024

Rimouski, 6 septembre 2024

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Benoît Charette
Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – Programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme à but non lucratif qui se consacre depuis des décennies à la protection environnementale, notamment des espèces à statut précaire et de leur habitat, tout en favorisant la concertation régionale pour la recherche de solutions aux défis rencontrés.

Au sujet du Saint-Laurent, le CREBSL accorde actuellement une attention particulière à la création d'aires marines protégées dans l'estuaire, à l'adaptation des communautés côtières et des écosystèmes aux changements climatiques, ainsi qu'aux effets des activités de dragage dans la région, dont celles prévues au port de Gros-Cacouna et qui font objet de la présente demande d'examen public, que le CREBSL souhaiterait voir sous forme d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Par le passé, l'organisme s'est intéressé à différents projets susceptibles de perturber l'équilibre fragile de ce secteur riche en biodiversité, dont les projets de ports méthaniers et pétroliers à Gros-Cacouna, les programmes de levés sismiques et de mise en valeur des hydrocarbures dans l'estuaire (et le golfe), ainsi que les programmes de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (2011-2021 ; 2023-2033). Cette longue feuille de route justifie son intérêt envers le programme de dragage cité en objet.

D'emblée, à la suite de l'examen des documents du dossier en ligne, le CREBSL reconnaît le travail réalisé par le promoteur en vue de répondre au mieux aux questions et commentaires issus de la consultation publique sur les enjeux du projet, à laquelle l'organisme a participé. De plus, certaines des préoccupations du CREBSL ont été soulevées lors de l'étude de recevabilité produite par des expert(e)s des ministères concernés, permettant une meilleure compréhension sur les impacts de ce projet. Cependant, l'organisme estime qu'il existe des

lacunes concernant les connaissances de certains impacts environnementaux et les mesures d'atténuation à adopter pour l'ensemble des scénarios envisagés par le promoteur et au cas où un dragage d'urgence soit nécessaire (augmentation inattendue des sédiments à draguer).

D'abord, le CREBSL est d'avis que davantage d'information doit être fournie sur les mesures d'atténuation et sur la faisabilité du projet, advenant le non-respect des critères de qualité de l'eau pour ce qui est des matières en suspension (MES), en particulier lors du rejet des déblais de dragage en eau libre. Déjà, la modélisation hydrosédimentaire effectuée montre que, théoriquement, le relargage des sédiments augmentera la concentration de MES au-delà des seuils exigés et ce, que ce soit pour le dragage mécanique ou hydraulique. Celle-ci ne prend néanmoins pas en considération l'effet additionnel du rejet des déblais de dragage du quai de Rivière-du-Loup. Or, si les travaux au port de Gros-Cacouna se réalisent à partir de la mi-octobre, cela impliquerait l'utilisation concomitante du site de dépôt par la Société des traversiers du Québec (STQ) et la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La concentration de MES augmenterait donc encore plus dans le secteur, engendrant des conséquences non négligeables pour les écosystèmes.

De même, le CREBSL est d'avis que plus d'information sur d'autres impacts en lien avec le chevauchement de ces activités, notamment l'augmentation de la circulation maritime associée au déplacement des sédiments vers le site dépôt et du bruit subaquatique subséquent sur le béluga du Saint-Laurent, doit être fournie, et des mesures d'atténuation doivent être prévues en conséquence dès maintenant. En outre, considérant la variabilité du volume de sédiments à draguer d'une année à l'autre, ainsi que le contexte des changements climatiques enclin à intensifier les risques côtiers, le CREBSL estime que des informations sur la planification des travaux de dragage vis-à-vis d'un apport supplémentaire de sédiments, doivent figurer dans l'étude d'impact afin d'éviter de l'improvisation lors d'une situation d'urgence, et ce, malgré des impératifs d'ordre économique. Enfin, compte tenu des préoccupations mentionnées ci-haut et d'une éventuelle détérioration de la qualité des sédiments, plus de détails concernant l'option de leur gestion en milieu terrestre sont nécessaires.

Le CREBSL tient à souligner que sa demande d'examen public du projet n'est pas un désaveu du travail accompli jusqu'à présent. Elle repose plutôt sur le constat que devant les questions et incertitudes qui persistent à ce stade-ci, il nous faut utiliser tous les moyens à notre disposition, y compris le BAPE, dans la recherche de meilleures solutions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations cordiales.

Le directeur général,



Patrick Morin
patrick.morin@crebsl.com
(418) 721-5711 #202 (bureau) | (418) 732-9137 (cellulaire)